



KARIKA IMMOBILIER

Nous logeons l'entreprise

TARIF DES HONORAIRES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2022

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

HONORAIRES DE VENTE	:	10% HT
HONORAIRES DE LOCATION	:	20 % HT DU LOYER ANNUEL HT
FRAIS DE RÉDACTION D'ACTES	:	de 250 à 2.500 € HT

GESTION IMMOBILIÈRE

HONORAIRES DE GESTION	:	de 5 à 10 % HT sur toutes les sommes encaissées
-----------------------	---	---

AVIS DE VALEUR

Entre 500 € et 1.000 € HT